# Procès verbal

Saison 2026-2027

## ENSEMBLE de
## PV N° 777 du
## 5 novembre 2026



# E FOOT 38

Journal Officiel

*le Foot en Isère, Moi j' adhère*

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.

# SECRETARIAT ADMINISTRATIF

## MARDI 3 NOVEMBRE 2026

## PROCES-VERBAL N° 777

## TRESORERIE

| AMENDES U13 FESTIVAL | TOUR N° - DATE | N° AFFIL | CLUB | EQUIPE |
|---|---|---|---|---|
| **NON RETOUR DEFI JONGLAGE OU FM INCOMPLETE 25 €** | | | | |
| Non-retour feuille plateau | 1°Tour 17/10/26 | 581674 | MOIRANS FC | |
| Absence de saisie des résultats | 1° Tour 17/10/26 | 581082 | BREZINS FC | |
| | 1°Tour 17/10/26 | 525628 | ISLE D'ABEAU FC | |
| | 1° Tour 17/10/26 | 550032 | FC TOUR SAINT CLAIR | |
| | | | | |

## FORFAITS

**Match du 15/10/2026**
**FORFAIT MATCH**
**AMENDE 32€**
SENIORS A 8 ET ENTREPRISES D1 A 539477 TUNISIENS SMH

## MODIFICATION FMI

**MODIFICATION FMI ERREURS CARTONS**
**AMENDE 25€**

## FMI MANQUANTES

**AMENDE 75€**
**Du 26/10/2026 au 01/11/2026**
Voir PV FMI n° 777

## CLUBS NON A JOUR DE LEUR TRESORERIE

2e relance sur relevé-club n°2 du 1er octobre 2026

| | |
|---|---|
| 564975 | FUTSAL St MARCELLIN |

1ère relance sur relevé-club n°2 du 1er octobre 2026

| | |
|---|---|
| 544456 | FC2A (prélèvement impayé) |

## RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

**POUR INFORMATION : SI VOUS UTILISEZ LES ADRESSES E-MAIL DES COMMISSIONS, IL EST INUTILE DE FAIRE UNE COPIE AU DISTRICT. UN TRANSFERT EST FAIT AUTOMATIQUEMENT.**

| E-MAILS COMMISSIONS | |
|---|---|
| APPEL | APPEL@ISERE.FFF.FR |
| ARBITRES | ARBITRES@ISERE.FFF.FR |
| DELEGATIONS | DELEGATIONS@ISERE.FFF.FR |
| DISCIPLINE | DISCIPLINE@ISERE.FFF.FR |
| FOOT ENTREPRISE | FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR |
| FUTSAL | FUTSAL@ISERE.FFF.FR |
| REGLEMENTS | REGLEMENTS@ISERE.FFF.FR |
| SPORTIVE | SPORTIVE@ISERE.FFF.FR |
| STATUT ARBITRAGE | STATUTSARBITRAGE@ISERE.FFF.FR |
| TERRAINS | TERRAINS@ISERE.FFF.FR |
| FEMININES | FEMININES@ISERE.FFF.FR |
| ETHIQUE ET PREVENTION | ETHIQUE@ISERE.FFF.FR |

| AUTRES E-MAILS | |
|---|---|
| DISTRICT | DISTRICT@ISERE.FFF.FR |
| PRESIDENT | HERVE.GIROUD-GARAMPON@ISERE.FFF.FR |
| VICE-PRESIDENT DELEGUE | JMLOSA@ISERE.FFF.FR |
| TRESORIER | TBARATIER@ISERE.FFF.FR |
| COMPTABILITE | COMPTABILITE@ISERE.FFF.FR |
| RESPONSABLE ADMINISTRATIVE | EDAROCHA@ISERE.FFF.FR |
| CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL | TBARTOLINI@ISERE.FFF.FR |
| EDUCATEUR SPORTIF | MBENLAHRACHE@ISERE.FFF.FR |
| EDUCATEUR SPORTIF | DCAZANOVE@ISERE.FFF.FR |
| CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION | JHUGONNARD@ISERE.FFF.FR |
| CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL EN ARBITRAGE | HBENELHADJ@ISERE.FFF.FR |

# COMMISSION APPEL

Mardi 03 novembre 2026 à 17h00

## Procès-Verbal N°777

*Président :* MONTMAYEUR Marc

*Présent(e)s :* SCARPA Vincent, BLANC Aline, BRAULT Annie, FRANZIN Didier, THOMET Jean, BONNARD Christophe, FRANZIN Didier, MOUMJID El Mostafa, MAZZOLENI Laurent, TRUWANT Thierry.

*Excusés :* ROBERT Jean Luc, BERTHELET Éric, VAILLANT Franck - représentant de la commission des arbitres, FERNANDES Carlos.

---

**Note aux clubs**

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
**Match :** catégorie, niveau, poule et date du match
**Motif** (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier
Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

---

**Rappel à tous les clubs**

**Article - 190.**

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

**L'appel est adressé à la commission d'appel** par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

**Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.**

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

## INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

## COURRIERS DES CLUBS OU AUTRES

**GIERES (504338) :** Appel disciplinaire

**GIERES (504338) :** En complément du courrier d'appel, demande de consultation du dossier. Une réponse en proposition vous a été apportée par retour de mail.

**LA MURETTE (504823)** : Courrier nous demandant la présence de son référent arbitre à l'audition du mardi 3 novembre 2026 dans le cadre du dossier 26/27-05A. Réponse vous été donnée par retour de mail.

**ARBITRE M. NAFIS. WALID** : Courrier nous demandant la présence d'un membre de l'U.N.A.F. à l'audition du mardi 2 novembre 2026 dans le cadre du dossier 26/27-06A. Réponse vous a été communiquée par mail.

## CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

**DOSSIER 26/27-13D : GIERES 2 / SUD ISERE 1, senior, D3, poule A, match n°56122173, du dimanche 18 octobre 2026.**

Appel du club de **GIERES (504338)** en date du jeudi 29 octobre 2026 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du mardi 27 octobre 2026 dans son dossier n°26 / 07 / 06, notifiées au club et aux intéressés le jeudi 29 octobre 2026 et parues au P.V n°776 le jeudi 29 octobre 2026.

Appel portant sur « Nous sommes en désaccord avec le jugement d'acte de brutalité hors de l'action de jeu que nous trouvons disproportionné concernant notre joueur M. FATHI Lyem ainsi que la sanction qui en a découlé

**APPEL RECEVABLE**

Et

Appel du **comité directeur du D.I.F** à titre principal en date du mardi 3 novembre 2026 des décisions prises par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du mardi 27 octobre 2026 dans son dossier n°26 / 07 / 06, notifiées au club et aux intéressés le jeudi 29 octobre 2026 et parues au P.V n°776 le jeudi 29 octobre 2026.

**APPEL RECEVABLE**

L'audition aura lieu le **mardi 24 novembre 2026 à 19h15** au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boite mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

| | |
|---|---|
| Pour Le P.V | Pour Le P.V |
| Le président de séance | La secrétaire de séance |
| Marc MONTMAYEUR | Aline BLANC |

# COMMISSION DES ARBITRES

REUNION DU MARDI 03/11/2026 à 18h30

## Procès-Verbal N°777

**PRESIDENT** : LAZAMI Fouad

**PRESENTS** :
SABATINO Joseph – LALO Aboubakar - BOUAZIZ Djamel - CHAARI Hassen - THEVENIN Cyril - VAGNEUX Luc - DEHMANI Monia - SPARAPANO Patrick - SAID OMAR Rayan

CTDA - BEN EL HADJ Hakim

**EXCUSES** :
AKYUREK Mikail - MORE Claude - SOZET Jean-Louis - ABELA Stéphane - TANI Christophe - HUERTAS Pierre - KODJADJANIAN Jean Marie.

### MOTION DE FELICITATIONS

**La CDA tient à féliciter chaleureusement le nouveau bureau élu de l'UNAF et son président Rayan SAID OMAR. Elle tient également à saluer l'important travail accompli par le bureau sortant et son président Riad NASRI en leur adressant ses sincères remerciements pour leur engagement et leur investissement pour la cause des arbitres.**

### A L'ATTENTION DES ARBITRES

La CDA rappelle que les indisponibilités et les certificats médicaux doivent impérativement être saisies sur la plateforme.

### AUX ARBITRES

**Il nous a été donné de constater de nombreuses erreurs, omissions sur la FMI. Comme pour la saison dernière, nous rappelons qu'il appartient aux arbitres de prendre une photo de la FMI avant (une fois remplie) et après le match (une fois complétée).**
**Merci de les garder pendant 15 jours après la rencontre.**
**Si besoin une commission du district pourra éventuellement vous demander la ou les photos ».**

## RELEVE CASE RAPPORT ARBITRE NON COCHEE SUR LA FMI

### SEMAINE DU 19 AU 25 OCTOBRE 2026

**MATCH N°56121727 – SENIOR D2 POULE B – VILLENEUVE AJA 2 / BALMES NORD ISERE FC 1 du 25/10/2026**
Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. DAPPEL Didier licence N°2520237694

**MATCH N°56122182 – SENIOR D3 POULE A – MISTRAL GRENOBLE FC 1 / GIERES US 2 du 25/10/2026**
Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. BOUZOUZOU HAZID licence N°2099711471
Amende 25€ au délégué officiel de la rencontre M. DA CUNHA VELOSO José licence N°2599862462

**MATCH N°56122352 – SENIOR D3 POULE B – LCA FOOT 38 1 / ST MARCELLIN OL 2 du 25/10/2026**
Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. BELKADI Kayer licence N°2558637351

**MATCH N°56123030 – SENIOR D4 POULE B – ASIEG 2 / VOREPPE FC 1 du 25/10/2026**
Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. FILICE Gaston licence N°9604907162

**MATCH N°79359928 – SENIOR D5 POULE A – GRENOBLE DAUPHINE AS 1 / ABBAYE US 2 du 25/10/2026**
Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. BANGOURA Moussa licence N°9605601642

**MATCH N°79361989 – SENIOR D5 POULE D – CREMIEU FC 2 / CASSOLARD PASSAGEOIS 2 du 25/10/2026**
Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. CABARET Yves licence N°2544359616

**MATCH N°79357260 – U19 D2 / PHASE 1 POULE B – DEUX ROCHERS FC 1 / ST PAUL VARCES US 1 du 24/10/2026**
Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. BAYOUVOULA MOULONGO Asrene licence N°9605573753

**MATCH N°55812912 – U17 D2 / PHASE 1 POULE A – VILLENEUVE AJA 1 / GIERES US 1 du 24/10/2026**
Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. ALMWAJEH Mohamad, **J**eune **A**rbitre **D**istrict, licence N°9604402229
Amende 25€ au délégué officiel de la rencontre M. IMMEL Ahmed licence N°2543607576

**MATCH N°55813326 – U17 D2 / PHASE 1 POULE C – VALLEE DU GUIERS FC 1 / SEYSSINET AC 1 du 24/10/2026**
Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. VANOLI Axel, **J**eune **A**rbitre **D**istrict, licence N°2547689650

**MATCH N°55813488 – U17 D2 / PHASE 1 POULE D – MOS3R FC 3 / ST MAURICE EXIL AM L 1 du 24/10/2026**
Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. PETIT Cyrielle, licence N°2546109353

**EXEMPTION AMENDE 25€ SUITE DECISION CDA EN DATE DU 28/04/2026**
**MATCH N°55813489 - U17 D2 / PHASE 1 POULE D – ENT UNIFOOT ACFC 1 / NORD DAUPHINE O 1 du 24/10/2026**
1er avertissement à l'arbitre officiel de la rencontre M. TULIPIER Antonin, **D**istrict **J**eune **S**tagiaire, licence N°2547496114

## RAPPEL IMPORTANT AUX ARBITRES

**A compter de la saison 2026-2027**

**PAIEMENT DES ARBITRES et OBSERVATEURS**

- **Péréquation :** elle est applicable aux catégories Seniors Masculins de la **D1 à la D4 ainsi qu'aux U19 D1, U17 D1 et U15 D1. Le montant correspondant est imputé sur le compte des clubs au cours du mois suivant**.
- **Autres catégories :** pour toutes les autres catégories, **à l'exception des coupes (hors finales)**, les frais d'arbitrage sont réglés directement par le District et **imputés sur le compte des clubs au cours du mois suivant**
- **Date des règlements arbitres et observateurs :** l'ensemble des paiements effectués par le District intervient **à compter du 20 du mois pour les matchs qu'ils ont effectués au cours du mois précédent.**
- **Coupes (hors finales) :** les frais d'arbitrage sont réglés **le jour du match, à parts égales entre les deux clubs**, sur présentation du reçu de frais d'arbitrage.

Vous ne devez donc plus demander de paiement aux clubs pour les matchs de championnat. Vous n'aurez pas à faire de fiches de frais que pour les **matchs de Coupe (hors finales)**.

Vous êtes invités à envoyer le plus rapidement possible par mail à comptabilite@isere.fff.fr votre RIB (**pour eux qui ne l'ont pas encore fait ou ayant changé de banque depuis la saison dernière**)

## DESIGNATEURS CDA

| Nom | Catégorie | Téléphone |
|---|---|---|
| BOUAZIZ Djamel | Seniors | 06 21 31 09 49 |
| CHAARI Hassen | Jeunes | 06 46 41 36 44 |
| VAGNEUX Luc | Futsal | 06 30 34 44 39 |
| THEVENIN Cyril | Accompagnant administratif (conseils et aide à la rédaction des rapports…) | 06 07 23 89 63 |

## COURRIERS DES CLUBS - COMMISSIONS - DIVERS

*Tous les courriers émanant des officiels d'équipe des clubs doivent être adressés sous l'adresse et insigne desdits clubs pour être traités. Merci de respecter cette consigne.*

CVL 38 : Lu et noté. Nécessaire sera fait.

## DEMANDE D'ARBITRE

*Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division…et envoyées dans les délais réglementaires (au moins 2 semaines)*

- Courrier de Beauvoir Royas : Match D5 ASC -INTER D'AGNIN 1 / BEAUVOIR ROYAS 2 du 15/11/2026
- Courrier de ES Pierre Châtel : Match D5 - PONT CLAIX FC 2 / ENTENTE SPORTIVE DE PIERRE-CHATEL du 06/12/2026
- Courrier de ES Pierre Châtel : Match D5 - ABBAYE US 2 / ENTENTE SPORTIVE DE PIERRE-CHATEL. du 13/12/2026
- Courrier de l'US Reventin : Match D5 -ESTRABLIN / US REVENTIN du 08/11/2026
- Courrier de l'US Reventin : Match Seniors D5 - ARTAS CHARANTONNAY 3/US REVENTIN du 22/11/2026

- Courrier US Valdenoise : Match U17 D3 - USV / NIVOLAS du 21/11/2026
- Courrier US Valdenoise : Match U15 D3 USV / CS4R du 28/11/26.
- Courrier de 4 Montagnes : Match Seniors D5 - QUATRE MONTAGNES FC 1 / VOUREY SP 1 du 08/11/2026

**Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités**

## COURRIERS DES ARBITRES

AIT OUARKANE A. : Lu et noté
ARNAUD V. : Lu et noté. Transmis au responsable.
ATANGANA PA : Lu et noté. Transmis au service compétent.
BEDAR N. : Lu et noté
BENARD J. : Lu et noté. Transmis au service compétent
BERRBHA A. : CM reçu. Bon rétablisement
BRIOUA M. : Lu et noté
ECHINE A. : Lu et noté. Prompt rétablissement.
FOFANA M. : Lu et noté. Transmis au désignateur
GUERRIER S. : Lu et noté. Bon rétablissement.
GZADRI M. : Lu et noté. Transmis au désignateur
HISENJ A. : Lu et noté. Bon courage pour la suite.
HOCINE H. : Démission de la CDA. La commission le remercie de son implication et de son investissement pour la cause de l'arbitrage et lui souhaite le meilleur dans ses nouvelles fonctions.
PARENT L. : Transmis au service concerné.
SAEED O. : Lu et noté
SAINT-ALBIN L. : Lu et noté.
SOUFOU H. : Lu et noté. Transmis au service compétent.

## STAGE DE RATTRAPAGE DU 11 NOVEMBRE 2026.

**Stage de rattrapage du mercredi 11 novembre 2026 de 7h30 à 17h30 au district de l'Isère à Sassenage.**

**RDV 7h15** Test physique au stade synthétique du complexe sportif Paul Vieux-Melchior 2 rue Pierre de Coubertin 38360 Sassenage puis AG au district.

Les arbitres absents au stage du début saison du samedi 5 septembre 2026 ou les arbitres ayant échoué au test physique TAISA (obligation de réaliser 24 ou 30 répétitions selon sa catégorie) ou n'ayant pas effectué le test pour diverses raisons auront **l'obligation d'être présents**.

Uniquement les arbitres ayant échoué au TAISA ou n'ayant pas effectué leur test pour diverses raisons et participé à l'AG du 5 septembre 2026 pourront quitter le stage de rattrapage après la réalisation de leur test physique.

## AGENDA DES EVENEMENTS DE LA CDA

**STAGES DES ARBITRES**

- Stage de début de saison (futsal) le 12 septembre de 8h à 12h au district à Sassenage
- Stage de rattrapage (foot à 11) le mercredi 11 novembre 2026 de 7h30 à 17h30 au district à Sassenage
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 8h à 12 **D1/D2/AA**
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 13h30 à 17h30 **Jeunes + D3**
- Stage de mi-saison - 10 janvier 2027 de 8h à 12 **D4/D5**
- Stage des observateurs (dates à définir début de saison et mi-saison)
- Débriefing d'un trio arbitral (date à définir) D1/D2/AA/Observateurs

**FORMATIONS D'AUXILIAIRES ARBITRES DE LA SAISON 2026/2027 :**

- 12 septembre 2026 au district à Sassenage
- 19 septembre 2026 au club d'Estrablin
- 26 septembre 2027 au club de l'Isle d'Abeau

**FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE (FIA) DE LA SAISON 2026/2027 :**

- 10/17/24 octobre 2026 au club d'Estrablin
- 9/16/23 janvier 2027 au district à Sassenage
- 23/24/25 février 2027 au club de Chatte
- 27 mars et 3/10 avril 2027 au club de Crolles

**Président**
LAZAMI Fouad

**Secrétaire de redaction**
LALO Aboubakar

**ATTENTION**

**LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

**L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE**

**La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.**

# COMMISSION DELEGATION

Mardi 3 novembre 2026 à 18H

## Procès-Verbal N°777

***Président*** : DUTCKOWSKI Yohan
***Présents*** : DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc

.....

**PRESIDENT :** DUTCKOWSKI Yohan  Portable : 06 07 56 46 55

**Permanence Commission** : **04.76.26.87.75 :** tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

**E-mail** : delegations@isere.fff.fr

**DEMANDE DE DELEGUES**

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

**Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs** :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2026-2027.

**Courrier :**

-St André le Gaz : lu et noté

-Pierre Châtel : lu et noté

**Information aux délégués :**

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

**Désignations :**

| WEEK END DU 7 ET 8 NOVEMBRE 2026 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Catégorie* | *Club recevant* | *Club visiteur* | *Délégué désigné* | *Répartition des frais* |
| *SENIORS D2 POULE B* | *ST ANDRE LE GAZ* | *VILLENEUVE 2* | VELOSO JOSE | *FRAIS AU CLUB VILLENEUVE* |
| *SENIORS D5 POULE A* | *PIERRE CHATEL* | *OISANS* | IMMEL AHMED | *FRAIS AU CLUB PIERRE CHATEL* |
| *U19 D2 POULE B* | *ST MARCELLIN* | *DEUX ROCHERS* | MORE CLAUDE | *FRAIS AU CLUB ST MARCELLIN* |
| *U17 D3 POULE B* | *PONT DE CLAIX* | *VALLEE GRESSE 2* | MALLET MARC | *FRAIS AU CLUB VALLEE GRESSE* |

# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 03 novembre 2026 à 18h00

## Procès-Verbal N° 777

***Président*** : **M. Mallet**
***Présents*** : **Laurie Strappazzon ; Marc Mallet ; André Gal**

**COMPTE RENDU D'AUDITION**

**Match U13 D2 entre SUD ISERE et CLAIX F**

Suite au courriel reçu de la part du club de Claix, nous avons reçu au district de l'Isère en date du mardi 27 octobre 2026 à 19h :

Toutes les personnes convoquées à cette réunion étaient présentes

La séance a débuté par la lecture des courriels reçus de la part des deux clubs, afin que chacun puisse s'exprimer sur la situation vécue lors du match U13/D2 du 10 octobre 2026.

Chacun a pu prendre la parole et s'exprimer de manière constructive, sous la médiation de la commission qui a pu conclure la séance en rappelant quelques consignes pour le bon déroulement des matchs.

A rappeler que :

- En cas d'incident sur le terrain il est autorisé, voire conseillé d'interrompre la rencontre pour solliciter l'éducateur/trice de l'équipe adverse afin de lui partager la situation afin que la rencontre se déroule dans les meilleures conditions, il en est de même si incident avec les supporters.
- Le règlement demande que les éducateurs/trices soient du même côté du terrain pour coacher les équipes, ce qui facilite la communication entre les éducateurs/trices en cas d'incident.
- Il est important de communiquer, partager les situations directement avec les dirigeants du club avant de quitter les lieux de la rencontre
- Il est conseillé au club d'être au moins à deux dirigeants pour encadrer son équipe.

À la suite des échanges entre les deux clubs et la commission, le dossier est clos, aucune suite ne sera donnée.

## Plateau U10 entre St GEORGES DE COMMIERS et EYBENS

Suite courrier JSSG pour pb comportement parent Eybens en U10
Convocation des éducateurs et dirigeants des 2 clubs
Présence éducateurs U10 JSSG et responsable U9 / U13 et président
Présence éducateur U10 Eybens et président
Après discussion entre les convoqués le club d'Eybens prendra les sanctions adéquates si les faits d'insultes envers un joueur de JSSG sont avérés
La commission demande un retour au club d'Eybens

## RECIDIVE CLUBS

### Saison 2025-2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
US SASSENAGE
**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Janvier 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ST MARTIN D'HERES
**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Février 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC PONT DE CLAIX
**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Février 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC 2 ROCHERS
**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 MARS 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC CHIRENS
**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 MARS 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST SIMEON DE BRESSIEUX SP
**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 AVRIL 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC VALLEE DE LA GRESSE
**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 AVRIL 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S BEAUVOIR ROYAS
**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 AVRIL 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S CASSOLARD PASSAGEOIS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.A GONCELIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C VALLEE DU GUIERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Mai 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O. ST MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 26 Mai 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O.C EYBENS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 09 Juin 2027**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
A.S DOMARIN(U17-1) ; FC SAINT MARTIN D'HERES ( U15-4) ; FC SAINT MARTIN D'HERES U17-1) ; U.O PORTUGAL (Seniors 1) ; F.C PONT DE CLAIX (U15-1) ; O ST MARCELLIN (U19-1) ; C.A GONCELIN (Seniors 1) ;NOYAREY F.C (U15-1) ; GJ PAYSVOIRONNAIS-CROSSEY (U15-1) ;2ROCHERS F.C (U19-2)

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2027**

**Saison 2025-2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 29 Septembre 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.O PORTUGAL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 29 Octobre 2027**

## DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro 777 sur le site du District de l'Isère Football

**Article 62-2-2** Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités
……Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

## DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

**Listes NON RECUES**

ASCOL - BIZONNES- BOURGOIN ASP- CASSOLARD PASSAGEOIS- CHIRENS - COTE ST ANDRE- CVL38- DOLOMIEU- ENT FOOT ETANGS- - EYZIN ST SORLIN- FARAMANS- FC2A- L.C.A FOOT 38- MANIVAL- MISTRAL GRENOBLE- NIVOLAS- NOYAREY- PONT DE CLAIX- RUY MONTCEAU- SASSENAGE- SEYSSINET- ST ANTOINE- ST LATTIER- ST MAURICE EXIL AM.L- THODURE U.S- TIGNIEU- TOUR ST CLAIR- UO PORTUGAL - VALLEE BLEUE- VALLEE DE L'HIEN - VALLEE DU GUIERS- VERSOUD- VILLEFONTAINE- VILLENEUVE GRENOBLE- VOREPPE-

**Liste reçue NON VALIDEE**
ST ANDRE LE GAZ

# COMMISSION FEMININES

Réunion du 3 NOVEMBRE 2026

## PV n° 777

**Présents** : Elodie Diasparra, Jacques Issartel
**Excusés** : Diane Applanat, Allison Poinard, Laurie Strappazon, Christian Bayle

.....

**Courriers** : ECHIROLLES, LA SAVOYARDE, HERVE GIROUD-GARAMPON

**Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr**

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes : ***catégorie, niveau, poule, date et numéro du match***

**Sans toutes ces informations, aucune demande ne sera traitée.**
**(Tout mail non adressé à la commission féminines ne sera pas traité non plus)**

**33-3 – Procédure de changement d'horaire**

Pendant la « période verte » : Jusqu'au vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.
Pendant la « période orange » : A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines.
Pendant la « période rouge » : La semaine du match, à partir du mardi 00h00 sur décision de la Commission Féminines au vu d'un motif sérieux et motivé.

- **En cas de problème avec la FMI**, vous devez appeler:
  Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel :06 52 97 94 37

---

## CHAMPIONNAT U13 F A 8

---

**Temps de jeu :** 2 X 35 min

**Niveau 2**
*J1 du 07/11*
80958550 : ST MARTIN D'HERES – ECHIROLLES : 10H, Stade Just Fontaine

## CHAMPIONNAT U15 F A 8

**Temps de jeu :** 2 X 40 min

**Inscription équipes en 2ème phase :**
VIRIEU VALONDRAS, EYBENS 2

## CHAMPIONNAT U18 F A 8

**Temps de jeu :** 2 X 40 min

## CHAMPIONNAT U18 F A 11

Ce championnat étant un interdistrict, c'est le ***règlement de la LAURAFOOT*** qui est appliqué :

- Attention au ***Carton Blanc***
- **Temps de jeu :** 2 X 45 min

## CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

**Temps de jeu :** 2 X 45 min

## CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

**Temps de jeu :** 2 X 45 min

33-2 – Heures officielles nocturnes : *l'heure officielle est fixée à 20h00 en Championnat et en Coupe*

## INFOS

**Article 6 de la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football de la FFF**

*« Le Football ne tient nullement compte de considérations politiques, religieuses, idéologiques ou syndicales de ses acteurs. Par leur intégration au sein du monde du Football, ceux-ci acceptent d'adhérer à ce principe et s'engagent à ne jamais utiliser le Football à ces fins-là, chacun devant faire preuve de tolérance à l'égard d'autrui. Un terrain de football, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et celui d'autrui. Il incombe aux instances d'assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l'article 1er des Statuts de la FFF. »*

**Article 1 des Statuts de la FFF**

*« (…) A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci : - tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, -* ***tout port de signe ou***

***tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale**, - tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande, - toute forme d'incivilité.*
*Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. **Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées**. (…) »*

Le Président de la FFF, M. Philippe DIALLO, a rédigé un courrier daté du 20 décembre 2023 concernant le principe de neutralité. Les arbitres sont tenus d'appliquer strictement ces directives.
Cela concerne notamment l'obligation d'obtenir une autorisation de la Commission fédérale médicale pour porter des équipements ou vêtements susceptibles de détourner le principe de neutralité « sous prétexte médical ». En l'absence de cette autorisation, et si le joueur refuse de retirer l'équipement en question, celui-ci ne peut pas participer à la rencontre. Bien entendu, une telle décision ne doit intervenir qu'en dernier recours, après une phase de dialogue pédagogique entre l'arbitre et le joueur.

Par ailleurs, le Président de la LAURA Foot, M. Pascal PARENT, a proposé lors du conseil de Ligue du 30 novembre 2024 *« d'admettre le port des collants entre le 1er novembre et le 28/29 février en cas de grand froid, sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre ».*

La loi 4 rappelle que l'équipement de base d'un(e) joueur(se) est :
- un maillot avec des manches ;
- un short ;
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre ;
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate et d'une taille appropriée pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes. Il incombe aux joueurs de porter des protège-tibias adéquats et d'une taille appropriée ;
- des chaussures.

En conséquence, en dehors de ces équipements, les arbitres ne peuvent tolérer des vêtements non prévus par la loi 4 (style bandeau, cache oreilles ou cou…) qui peuvent être un danger par la sécurité des joueurs en cas de tirage.

## RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.
Le hors-jeu se signale à la ligne médiane
Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.
Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.
Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

Jacques Issartel / Président
P : 06 34 87 23 55

# COMMISSION F.M.I

Mardi 03 Novembre 2026 à 18h00

## Procès-Verbal N° 777

***Président*** **: M. MALLET**

### TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 14H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 26/10/2026 au 01/11/2026)

| | | |
|---|---|---|
| U15 A8 | Poule A | MISTRAL GRENOBLE FC 3 |
| Futsal Interdistrict | Poule A | SMH FUTSAL A |
| Futsal Interdistrict | Poule A | LES GUEULES NOIRES A 2 |

*Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

### RAPPEL TRES IMPORTANT POUR LES CATEGORIES U12 ET U13

La commission rappelle à tous les Président de clubs ainsi qu'aux éducateurs de cette catégorie que les joueurs qui commencent les rencontres doivent avoir des maillots numérotés de 1 à 8 et que les autres joueurs ne doivent en aucun cas avoir « n'a pas participé » en face de leurs noms sur la feuille de match informatisée puisque tous les joueurs doivent avoir le même temps de jeu

***Que se passerait-il si un joueur qui est noté n'a pas participé se réveille la nuit avec un mal de tête suite à un choc ?***

### EXTRAIT DE LA CIRCULAIRE FFF SUR LE CONTROLE DES LICENCES

Auparavant, lorsque les licences étaient générées sous format papier, la Ligue ne les délivrait pas tant qu'elles n'étaient pas validées,

Aujourd'hui, dans la mesure où les licences sont dématérialisées, elles sont visibles des clubs méme lorsqu'elles n'ont pas encore été validées par la Ligue.

**Que faut-il faire le jour du match en cas de licence « non active » ou « non validée » ?**
L'intéressé peut participer à la rencontre aux risques et périls du club, sans qu'il soit besoin qu'il présente une pièce d'identité et un certificat médical. L'arbitre n'a pas à interdire la participation du Joueur.

En d'autres termes, c'est au club de prendre la responsabilité d'aligner ou non le joueur.

- soit le club sait que le dossier du joueur est complet mais qu'il n'a pas encore été traité par la Ligue. Le club peut alors choisir d'aligner le joueur **dès lors qu'il est certain qu'il remplit les conditions de qualification et de participation à la rencontre.**

- soit le club sait que le dossier du joueur n'est pas complet ou à tout le moins a un doute à ce sujet. Si le club décide malgré tout d'aligner le joueur, il prend le risque que le joueur soit inscrit sur la feuille de match sans remplir les conditions de qualification et/ou de participation et devra alors assumer les éventuelles conséquences de son choix (perte du match par pénalité suite à des réserves ou une réclamation du club adverse).

## Nouveauté votée à l'AG été 2026

FMI non envoyée à 13h le lundi (13h J+1 pour les matchs en semaine) 75€ d'amende
La non-transmission de la feuille de match dans un délai de 4 jours suivant la rencontre (championnat ou coupe) entrainera la perte par pénalité de la rencontre à l'équipe concernée (l'équipe recevant)

Dans ce cas les équipes et les officiels transmettront par mail les éléments du match (résultat, composition et sanctions…) à la demande des instances sous peine de sanction complémentaire mentionnée à l'article 200 des RG de la FFF

Les **capitaines (ou dirigeants responsables pour les mineurs) et les arbitres** doivent prendre en photo les compositions d'équipes, le score, les sanctions, remplaçants et blessés

## INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez des documents

- Comment créer ou modifier son compte ?
- Comment installer la FMI sur la tablette
- Comment faire la FMI le jour du match jusqu'au coup de sifflet
- Commet poser les réserves d'avant match
- Comment réaliser les signatures d'avant match
- Que faire dès la fin du match
- Comment transmettre la FMI après le match

## RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match **soit joué, non joué ou arrêté**.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

**La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**

**Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier**

## PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Nouvelle version FMI WebAPP

- https://fmi-core.fff.fr (n'apparaissent que les matchs à domicile)
- https://fmi-core-compo.fff.fr

## Pour les matchs du dimanche

Préparation jusqu'au samedi 20h
Pour le club recevant : récupération des rencontres et des données entre le samedi 20 h et le dimanche 08H 00

**H-50 minutes** par le club recevant :
Ouverture de l'application FMI
Validation de la composition d'équipe par le dirigeant responsable ou le capitaine

H-45 minutes
Vérification, ajustement et validation de l'équipes du club visiteur par le dirigeant responsable ou le capitaine

**H-40 minutes**

Prise en main de la tablette par l'arbitre central

- Vérifie et complète si besoin les officiels et/ou bénévoles ayant des fonctions sur cette rencontre
- Choisit un mot de passe
- Valide les infos arbitre

**H-35 minutes**

- Vérification des licences par les capitaines (sur la tablette)
- Dépôt éventuel des réserves d'avant match
- Signatures d'avant match et consignes aux capitaines

**H-30 minutes**

- Echauffement des équipes et des officiels, le capitaine peut donner les consignes de l'arbitre pendant l'échauffement

**H-10 minutes**

- Rappel des équipes aux vestiaires

**H-7 minutes**

Appel et vérification d'identité des joueurs des 2 équipes par l'arbitre central et les capitaines (sur la tablette) …. Avec l'onglet contrôle des licences

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**
**Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe**

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole
Note sur la tablette
Le score
Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)
Les changements (onglet Ent/Sor)
Les blessés (ées) (onglet blessures)
Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées
Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI
Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match
Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.
**En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même.**
**Impossible de la faire le lendemain.**
**La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00**

# COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 3 novembre 2026 à 19h00

## Procès-Verbaux N° 777

***Président*** : Patrick MONIER
***Membres*** : Janick LOUIS, Loïc TROITSKY, Farid EL MASSOUDI

.....

**CORRESPONDANCE**
***Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise)*** *: foot-entreprise@isere.fff.fr*

***RAPPEL*** **: LA COMMISSION RAPPELLE QUE TOUT COURRIEL DOIT ÊTRE ENVOYÉ À PARTIR DE L'ADRESSE MAIL OFFICIELLE DU CLUB (<n° fédéral>@laurafoot.net).**

**37. Vallée de la Gresse :** lu, noté.
**38. Mistral FC :** lu, noté.

**CORRESPONDANTS**
**Liste des correspondants CFSE 2026-2027 :** Liste des correspondants 2026-2027 disponible sur le site du District (Pratiques/Foot en Semaine et Entreprise/Coordonnées).
**Règlements :** Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, *reglements@isere.fff.fr*
**Trésorerie :** Thierry BARATIER, 07.66.77.41.44, *tbaratier@isere.fff.fr*
**FMI :** Marc MALLET, 06.52.97.94.37, *ethique@isere.fff.fr*
Lien pour informations sur la FMI : *https://isere.fff.fr/documents/?cid=87*
**Ville de Grenoble :** Gaylord CAVAGNA, 04.38.24.13.23, *sport-planification@grenoble.fr*
Toute annulation de match programmé à Bachelard doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble.

**FMI**
**Rappel FMI :** Utilisation obligatoire de la FMI à partir du 02/11/2026.
**Formation FMI :** Les équipes souhaitant suivre une formation FMI doivent directement prendre contact avec Marc MALLET, 06.52.97.94.37.

**COUPE DE L'ISÈRE, PHASE 1, TOUR 2**
Le tirage au sort a été effectué par **Mr Thierry TRUWANT**, secrétaire général du District de

l'Isère, ce mardi 3 novembre 2026.
**T02. Sassenage (D2) – St-Georges-de-Commiers (D1).**
Mercredi 18/11/2026, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.
**T02. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 (D3) – Fasson (D1).**
Jeudi 19/11/2026, 20h00. Villard-Bonnot.
**T02. Poisat (D3) – St-Marcellin (D3).**
Lundi 16/11/2026, 20h00. Poisat.
**T02. FC Oisans (D2) – St-Paul-de-Varces (D3).**
Mercredi 18/11/2026, 20h15. Bourg d'Oisans.
**T02. St-Martin d'Hères 2 (D2) – Rachais (D1).**
Lundi 16/11/2026, 20h45. Just Fontaine, St-Martin d'Hères.
**T02. Fontaine Les Îles (D3) – ASPTT Grenoble 1 (D2).**
Mercredi 18/11/2026, 20h30. Fontaine.
**T02. Deux Rochers (D3) – St-Martin d'Uriage 2 (D2).**
Lundi 16/11/2026, 20h00. Stade Chartreuse, St-Martin-Le-Vinoux.
**T02. St-Martin d'Uriage 3 (D3) – St-Martin d'Uriage 1 (D1).**
Lundi 16/11/2026, 20h00. St-Martin d'Uriage.
**T02. Monestier-de-Clermont (D3) – Abbaye (D2).**
Jeudi 19/11/2026, 19h30. Monestier-de-Clermont.
**T02. CEA Grenoble (D2) – ASPTT Grenoble 2 (D3).**
Lundi 16/11/2026, 20h00. Jean Julien, Sassenage.
**T02. Domène (D3) – Vallée de la Gresse (D1).**
Mercredi 18/11/2026, 20h00. Domène.
**T02. Mistral FC (D3) – St-Martin d'Hères 1 (D2).**
Lundi 16/11/2026, 20h00. Vaucanson, Grenoble.
**T02. Turcs de Grenoble (D1) – Jarrie-Champ (D1).**
Lundi 16/11/2026, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.
**T02. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 (D3) – Tunisiens SMH (D1).**
Mardi 17/11/2026, 20h00. Villard-Bonnot.

**CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1**
**Note aux clubs :** en raison du jour férié mercredi 11/11/2026, la CFSE inverse par défaut les terrains concernant les équipes recevant ce mercredi-là.
**J04, 79699645. Tunisiens SMH – Jarrie-Champ.**
Inversion terrain, Lundi 09/11/2026, 20h15. Champ-sur-Drac.
**J04, 79699646. St-Georges-de-Commiers – Turcs de Grenoble.**
Inversion terrain, Lundi 09/11/2026, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.
**J04, 79699647. Fasson – St-Martin d'Uriage 1.**
Jeudi 12/11/2026, 20h00. Champ-sur-Drac.
**J04, 79699648. Rachais – Vallée de la Gresse.**
Jeudi 12/11/2026, 21h00. Meylan.
**J05, 79599469. Vallée de la Gresse – Fasson.**
Mercredi 25/11/2026, 21h00. Vif.
**J05, 79599470. Turcs de Grenoble – Rachais.**
Lundi 23/11/2026, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.
**J05, 79699471. Jarrie-Champ – St-Georges-de-Commiers.**
Lundi 23/11/2026, 20h15. Champ-sur-Drac.
**J05, 79699472. St-Martin d'Uriage 1 – Tunisiens SMH.**
Mercredi 25/11/2026, 20h00. St-Martin d'Uriage.

**CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2**

**Note aux clubs :** en raison du jour férié mercredi 11/11/2026, la CFSE inverse par défaut les terrains concernant les équipes recevant ce mercredi-là.

**J04, 79699521. St-Martin d'Uriage 2 – CEA Grenoble.**
Lundi 09/11/2026, 20h00. St-Martin d'Uriage.

**J04, 79699522. Abbaye – Sassenage.**
Jeudi 12/11/2026, 20h00. Michel Stijovic, Grenoble.

**J04, 79699523. ASPTT Grenoble 1 – FC Oisans.**
Inversion terrain, Mercredi 11/11/2026, 20h15. Bourg d'Oisans.

**J04, 79699524. Exempt : St-Martin d'Hères 1.**

**J05, 79699525. St-Martin d'Hères 1 – ASPTT Grenoble 1.**
Lundi 23/11/2026, 20h45. Just Fontaine, St-Martin d'Hères.

**J05, 79699527. CEA Grenoble – Abbaye.**
Lundi 23/11/2026, 20h00. Jean Julien, Sassenage.

**J05, 79699528. FC Oisans – St-Martin d'Uriage 2.**
Mercredi 25/11/2026, 20h15. Bourg d'Oisans.

**J05, 79699526. Exempt : Sassenage.**

**CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3**

**Note aux clubs :** en raison du jour férié mercredi 11/11/2026, la CFSE inverse par défaut les terrains concernant les équipes recevant ce mercredi-là.

**Poule A, J04, 79699574. St-Martin d'Hères 2 – Fontaine Les Îles.**
Lundi 09/11/2026, 20h45. Just Fontaine, St-Martin d'Hères.

**Poule A, J04, 79699575. Deux Rochers – St-Marcellin.**
Lundi 09/11/2026, 20h00. Stade Chartreuse, St-Martin-Le-Vinoux.

**Poule A, J04, 79699576. Poisat – Mistral FC.**
Inversion terrain, Lundi 09/11/2026, 20h00. Vaucanson, Grenoble.

**Report Poule A, J01, 79699565. Deux Rochers – St-Martin d'Hères.**
Lundi 23/11/2026, 20h00. Stade Chartreuse, St-Martin-Le-Vinoux.

**Report Poule A, J02, 79699570. Deux Rochers – Mistral FC.**
Lundi 07/12/2026, 20h00. Stade Chartreuse, St-Martin-Le-Vinoux.

**Poule B, J04, 80494468. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 – Domène.**
Jeudi 12/11/2026, 20h00. Villard-Bonnot Grésivaudan.

**Poule B, J04, 80494469. Monestier-de-Clermont – St-Martin d'Uriage 3.**
Jeudi 12/11/2026, 19h30. Monestier-de-Clermont.

**Poule B, J04, 80494466. Exempt : ASPTT Grenoble 2.**

**Avancé Poule B, J05, 80494472. ASPTT Grenoble 2 – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.**
Lundi 09/11/2026, 20h00. Montbonnot.

**Poule B, J05, 80494470. St-Martin d'Uriage 3 – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.**
Lundi 23/11/2026, 20h00. St-Martin d'Uriage.

**Poule B, J05, 80494471. St-Paul-de-Varces – Monestier-de-Clermont.**
Mercredi 25/11/2026, 20h00. St-Paul-de-Varces.

**Poule B, J05, 80494473. Exempt : Domène.**

**Avancé Poule B, J07, 80494481. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Domène.**
Jeudi 26/11/2026, 20h00. Villard-Bonnot Grésivaudan.

# COMMISSION FUTSAL

Mardi 3 novembre 2026 à 18h00

## Procès-Verbal N°777

***Président*** : Christophe Carretero
***Présents*** : Michel Vachetta Président de la commission sportive

**Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.**

.....

**Saison 2026/2027 :**

## SENIORS

**Courriers :**

- Cazanove David : Lu et noté.
- Futsal Arbre de Vie : Lu et noté (horaire modifier).
- FC Centr'Alp Renage : Lu et noté.

**IMPORTANT :**

**FMI :** Pour tout problèmes ou questions sur la FMI, vous devez contacter le responsable de la commission FMI **Mr Mallet Marc**. Seule la commission a la capacité de vous donner les bons renseignements et les autorisations pour les problèmes rencontrés les jours de match.

**Créneaux :**

**Il faut que vous remplissiez sur footclubs les installations (gymnases) que vous utilisez.**

La commission a été suffisamment tolérante avec les différents clubs en ce début de saison donc la commission vous informe que sans créneaux 13 jours avant la date prévue de vos rencontres, elle considèrera que vous avez match perdu car non renseigné au DIF.

**INFO :**

**AG d'hiver :** Elle se déroulera le vendredi 27 novembre 2026 au TSF de Voiron à 19h00.

**Règlement des arbitres pour les rencontres se déroulant en Drôme/Ardèche :**

Les nouvelles règles de défraiement des arbitres au District de l'Isère ne s'appliquent pas dans le District de Drôme/Ardèche. Prévoir le nécessaire pour le jour de la rencontre.

**Championnat interdistricts 38/26-07 :**

**1° journée de championnat S40** (jusqu'au dimanche 04/10/26).

Poule A : Futsal Picasso 2 / Futsall des géants : reporté

**2° journée :** (S41 du 06/10 au 11/10/26)

Poule A : Futsall des géants / SMH Futsal : Reporté

Poule B :

- Futsal Arbre de Vie 2 / FC Eyrieux-Embroye : Le samedi 21/11/26 à 19h30 (Gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).
- Sportif Futsal Club Viennois / Pays Voironnais 2 : Reporté.

**4° journée :** (S45 du 03/11 au 08/11/26)

Poule A :

- Futsall des géants / Futsal centr'Alp : Le dimanche 08/11/26 à 18h00 (gymnase des saules, Grenoble).
- Futsal Picasso 2 / Les Gueules noires : Le vendredi 06/11/26 (gymnase Picasso, Echirolles).
- SMH Futsal / Futsal St Marcellin : Le samedi 07/11/26 à 20h45 (gymnase Colette Besson, St Martin d'Hères).

Poule B :

- USBE / Pays Voironnais 2 : Le vendredi 06/11/26 à 21h15 (gymnase La Grange, Le grand lemps).
- Sportif Futsal Club Viennois / Futsal Arbre de Vie 2 : A définir

**5° journée :** (S46 du 10/11 au 15/11/26)

Poule A :

- Futsall des géants / Futsal St Marcellin : Le dimanche 15/11/26 à 18h00 (gymnase des saules, Grenoble).
- Les Gueules noires / SMH Futsal : Le dimanche 15/11/26 à 19h00 (gymnase la Motte d'Aveillans,1 Place Albert Rivet, 38770 La Motte-d'Aveillans).
- Futsal centr'Alp / Futsal Picasso 2 : Le dimanche 15/11/26 à 18h00 (gymnase de renage, 60 rue de la maigre 38140 Renage).

# COUPES FUTSAL 2026/27

## COUPE NATIONALE FUTSAL U18 Garçon 2026/2027:

Ouverture des inscriptions pour la phase départementale accessible à tous les niveaux (Libre et Futsal) jusqu'au 08/12/26.

Envoyez par mail (via la boite mail officielle du club) au District vos engagements.

La compétition sera organisée de fin décembre 2026 à fin janvier 2027 sous forme de plateaux.

## COUPE NATIONALE FUTSAL Féminine Séniors 2026/2027:

Ouverture des inscriptions pour la phase départementale accessible à tous les niveaux (Libre et Futsal) jusqu'au 08/12/26.

Envoyez par mail (via la boite mail officielle du club) au District vos engagements.

La compétition sera organisée de fin décembre 2026 à fin janvier 2027 sous forme de plateaux.

## COUPE NATIONALE FUTSAL Séniors Garçons 2026/2027:

**2° tour : 07 et 08 novembre 2026**

Qualifiés en Isère :

- USBE 38 (D) Qualifié pour le 3° tour.
- FC picasso (R2) / AFK Montmélian (R2).
- Futsal Arbre de Vie (R2) / Chassieu-Décines FC

## COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL JEUNES 2026/2027:

Ouverture des inscriptions pour catégories U13 et U15 accessible à tous les niveaux (Libre et Futsal) jusqu'au 15/12/26.

Envoyez par mail (via la boite mail officielle du club) au District vos engagements.

La compétition sera organisée de fin décembre 2026 à fin janvier 2027 sous forme de plateaux.

## COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL Séniors Garçons 2026/2027:

- **1° tour (cadrage) : S01** (05/01/27 au 10/01/27)
- **1/4 de finale : S05** (02/02/27 au 07/02/27)
- **1/2 finale : S08** (23/02/27 au 28/02/27)

## Courriers à la commission Futsal :

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent traiter en temps et en heure vos Mails (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum 13 jours avant la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.

# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 3 novembre 2026 à 15h00

## Procès-Verbal N° 777

**Président :** Jean Marc BOULORD
**Présents** : Jean Marc BOULORD
**Excusé :** Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Aurélien VIOUX

### BON à SAVOIR

- **CRITERES de DEPARTAGE pour les descentes - D2 :** PV n°768 - 769
- **Championnat U19 :** PV n°768 - 769
- **Championnat U17 :** PV n°768 - 769
- **Mutations supplémentaires :** PV n°768 - 769
- **Les coupes jeunes :** P.V. n°774

### AUTORISATION TOURNOIS

| clubs | niveau | date | règlement joint | validation |
|---|---|---|---|---|
| TOUR-St CLAIR - n°550032 | U13 | 31/10/2026 | oui | oui |
| GONCELIN - n°515122 | U13 | 10/04/2027 | oui | oui |

### ABSENCE de RESULTATS

La FMI doit être faite que le match soit joué, non joué ou arrêté

**Nouveauté votée à l'AG été 2026**

FMI non envoyée à 13h le lundi (13h J+1 pour les matchs en semaine) 75€ d'amende

La non-transmission de la feuille de match dans un délai de 4 jours suivant la rencontre (championnat ou coupe) entrainera la perte par pénalité de la rencontre à l'équipe concernée (l'équipe recevant)

Dans ce cas les équipes et les officiels transmettront par mail les éléments du match (résultat, composition et sanctions…) à la demande des instances sous peine de sanction complémentaire mentionnée à l'article 200 des RG de la FFF

Les **capitaines (ou dirigeants responsables pour les mineurs) et les arbitres** doivent prendre en photo les compositions d'équipes, le score, les sanctions, remplaçants et blessés

Des résultats ne sont pas parvenus au DISTRICT ISERE de FOOTBALL.
Prière aux clubs recevants de faire le nécessaire **sous peine de match perdu** par pénalité

## RESERVE D'AVANT-MATCH

**DOSSIER N°2627.39 : DOMARIN - n°528356 / Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU - n°564194 : U19 – D1 – MATCH n°55807656 du 31/10/2026.**

Dossier ouvert pour joueurs mutés (Art. 160 des R.G. de la F.F.F.)

Le club Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU a écrit sur la F.M.I. : "*pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de **3** joueurs mutés hors période*.."

Le club Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU a confirmé sa réserve par courriel le 02/11/2026.

**DECISION**

La Commission des Règlements étudiera le dossier le mardi 10/11/2026

## CLUBS EN SORTIE DE RECIDIVE CLUB (article 62.2.3 D.I.F)

**Club : E.S. MISTRAL - n°564304 :** club absorbé par fusion au club du F.C MISTRAL GRENOBLE (539465) en date du 1 juillet 2026:

- **RECIDIVE CLUB ARTICLE 62.2.3 à faire avant le 30 septembre 2026.**

Equipes concernées Senior 2 (saison 24/25) et Senior 1 (saison 25/26)

- Formations F.I.A et certifications à réaliser = 2
- Formations F.I.A et certifications réalisées = 2

Bilan : SORTIE DE RECIDIVE ARTICLE 62.2.3

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

**Club : REVENTIN - n°535235** :

- **RECIDIVE CLUB ARTICLE 62.2.3 à faire avant le 21 octobre 2026.**

Equipes concernées U17 1 (saison 24/25) et Senior 2 (saison 25/26)

- Formation F.I.A et certification à réaliser = 1
- Formation F.I.A et certification réalisée = 1
- Formation C.F.I et certification à réaliser = 1
- Formation C.F.I et certification réalisée = 1

Bilan : SORTIE DE RECIDIVE ARTICLE 62.2.3

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

## TERRAINS SUSPENDUS

**DOSSIER n°2526.192 : Club : St MARCELLIN - n°504713 – U19 – D2 – POULE HAUTE** (saison 2025-2026)

- Le dernier match concerné par cette décision est prévu :
  - **le 07/11/2026 contre DEUX ROCHERS**

Cette rencontre se jouera à VOIRON, Plan menu,
terrain synthétique
à 12 h 00

**DOSSIER n°2627.38 : Club : VAREZE - n°547080 - U15 D2 - POULE B (en entente avec le club EYZIN-St SORLIN - n°582106)**

Lors de sa réunion du 03/11/2026 parue au P.V. 7777 du 05/11/2026, référence 26/02/09, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 3 matchs ferme de suspension de terrain pour votre équipe U15 - D2 – POULE B avec date d'effet au 09/11/2026

Considérant **l'art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football** – Terrains suspendus:

"*Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.*
*En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.*
*L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.*
*✓Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné."*

Les matchs concernés par cette décision sont prévus :
Le 28/11/2026 contre Gpt BALMES-LAUZES 2
Par conséquent, le club VAREZE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le **16/11/2026.**
.
le 30/01/2027 contre CREYS-MORESTEL
Par conséquent, le club VAREZE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le **lundi 18/01/2027.**
et
· le 06/03/2027 contre St MAURICE L'EXIL
Par conséquent, le club VAREZE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le **lundi 22/02/2027**.

## INFRACTION TRESORERIE DISTRICT ISERE de FOOTBALL
## Art.17-3 des R.G. du di DISTRICT ISERE de FOOTBALL
## relevé n°2

**Dossier 2627.40 : Club Futsal ST MARCELLIN - n°564975**:
Le club Futsal ST MARCELLIN n'est toujours pas à jour de sa trésorerie au regard du relevé-club n°2, édité le 1er octobre 2026.
Conformément aux dispositions du règlement financier, votre club se voit retirer 3 points en date du 3 novembre 2026.
(Sans régularisation, sous huitaine soit avant le **10 novembre 2026**, 3 points supplémentaires seront à nouveau retirés au classement de toutes les équipes, à cette date échéance)

**Retrait de 3 points ferme au classement à l'équipe du club Futsal ST MARCELLIN :**

- FUTSAL INTERDISTRICT - POULE A

## CLUBS NON A JOUR DE LEUR TRESORERIE

1ère relance sur relevé-club n°2 du 1er octobre 2026

| | |
|---|---|
| 544456 | FC2A (prélèvement impayé) |

# COMMISSION SPORTIVE

Mardi 3 Novembre 2026 à 14h00

## Procès-Verbal N° 777

**Président : Michel Vachetta.**

**Présents : Annie Brault, Michel Vachetta, Dan Marchal, Claude Maugiron, Bernard Buosi, Gérard Bouat, Daniel Guillard.**

**Excusés : Jean-David Chassat, Gilbert Repellin.**

# Informations aux clubs

### REGLEMENT DE LA COUPE DE L'ISERE SENIORS : COUPE FABRICE MARCHIOL :

**Article-8 :** Une équipe par club a l'obligation de s'engager.
Celle-ci est l'équipe participant au niveau de championnat de District le plus élevé.
**Article - 9** : La coupe se dispute par élimination directe selon les dispositions suivantes :
Jusqu'au 3° tour : les clubs sont opposés par tirage au sort **en deux zones géographiques préalablement établies par la commission sportive en fonction des inscrits.**
A partir des 1/16 : tirage au sort intégral.
**Article- 10** : Sont exemptés : - Du 1° tour : les équipes de D1.
**Article – 11 :** Les rencontres se déroulent sur le terrain de l'équipe tirée au sort en premier et selon les modalités suivantes :
Pour les 2 premiers tours : les équipes de niveau supérieur se déplacent quel que soit l'ordre du tirage au sort.
Pour les équipes de même niveau, l'ordre du tirage au sort indique le recevant.
Dans le cas de deux équipes de même niveau, la commission inverse le match si l'équipe tirée au sort pour recevoir a déjà reçu au tour précédent et si son adversaire s'est déplacé.
A partir des 1/16ème de finale : L'ordre du tirage au sort détermine le club recevant sauf dans le cas de deux niveaux d'écart ou plus.
Dans ce cas l'équipe au niveau le plus bas reçoit.
**Article - 12** : Si à la fin du temps règlementaire, les équipes sont à égalité, il est procédé à l'épreuve des tirs au but (5 tirs au but par équipe).

### REGLEMENT DU CHALLENGE DE L'ISERE SENIORS : LUCIEN GROS BALTAZARD

**Article – 13 :** Les équipes engagées aux niveaux inférieurs à celle participant à la Coupe de l'Isère F. MARCHIOL, peuvent s'inscrire dans la limite de trois par club.

**Article - 14** : La coupe se dispute par élimination directe selon les dispositions suivantes : Avant les 1/16:
Les clubs sont opposés par tirage au sort en **deux zones géographiques préalablement établies par la commission sportive en fonction des inscrits.**
A partir des 1/16 : tirage au sort intégral.
Article – 15 : Réservé.
**Article – 16 :** Les rencontres se déroulent sur le terrain de l'équipe tirée au sort en premier et selon les modalités suivantes : Avant les 1/16 de finale : les équipes de niveau supérieur se déplacent quel que soit l'ordre du tirage au sort.
Pour les équipes de même niveau, l'ordre du tirage au sort indique le recevant.
Dans le cas de deux équipes de même niveau, la commission inverse le match si l'équipe tirée au sort pour recevoir a déjà reçu au tour précédent et si son adversaire s'est déplacé.
A partir des 1/16ème de finale : L'ordre du tirage au sort détermine le club recevant sauf dans le cas de deux niveaux d'écart ou plus. Dans ce cas l'équipe au niveau le plus bas reçoit.
**Article – 17 :** Si à la fin du temps règlementaire, les équipes sont à égalité, il est procédé à l'épreuve des tirs au but (5 tirs au but par équipes).

**En raison de l'augmentation importante du coût des carburants, il a été décidé de définir trois zones géographiques afin de limiter les frais de déplacements pour les clubs.**

**La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2026/2027, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « … Laura foot.net».**

**Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.**

**Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boite mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et le numéro du match.**

# U10-11

**Les feuilles de match sont à enregistrer sur le FAL et non pas à envoyer au District.**
Seuls trois U11 sont autorisés à jouer en U12 U13 ainsi que trois U9 peuvent participer en plateau U10

**Claude Maugiron Tel : 07 77 20 71 86**

# U13

**Rappel Défi jonglage**
L'organisation de ce défi jonglage est consultable sur le site du district rubrique pratique, foot animation, Docs utiles, et défi jonglage U13.
Il est obligatoirement organisé avant le début du plateau.

**Challenge Festival National :** Les plateaux du second tour seront consultables sur le site en fin de semaine

**Challenge Festival Isère :** Les matchs du second tour seront publiés la semaine prochaine.

**Responsable : Daniel Guillard : 06.87.34.22.88**

## U15 A 8

**Courriers Clubs :** Abbaye, St Hilaire du Touvet**,** nécessaire a été fait.

**Responsable : Bernard BUOSI, TPH 06.74.25.85.94.**

## U15 A 11

Le tableau des montées et descentes sera consultable sur le site en fin de semaine.

Les clubs qui n'ont pas rentrés les scores lors de la journée du 31/10/2026 sont priés d'envoyer un mail à la commission avant jeudi midi sous peine de match perdu par pénalité (-1point).

**Responsable : Bernard BUOSI, TPH 06.74.25.85.94.**

## U17

**Responsable : Dan MARCHAL  TPH : 06 24 79 26 38.**

## U19

Le tableau des montées et descentes sera consultable sur le site en fin de semaine.

**D2 Passage de la 1° phase à la 2° phase :**

La seconde phase sera organisée avec une poule haute, composée des deux équipes terminant aux deux premières places de leur poule de la première phase.

Toutes les autres équipes seront reversées dans deux poules basses.

**Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49.**

# SENIORS

Le tour de cadrage des coupes Fabrice MARCHIOL et Lucien GROS BALTHAZARD du 29 Novembre 2026 a été effectué.

Il sera consultable sur le site en fin de semaine.

Responsable : **Michel VACHETTA : 06 25 25 31 32.**

# VETERANS

**Pour les coupes vétérans seules les équipes une et deux seront engagées.**

Responsable : **Gilbert REPELLIN** : 07 86 40 95 23.

Le Président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT

# STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Mardi 3 Novembre 2026

## Proces-Verbal N° 777

**PLANNING WEEK-END**
**Du vendredi 6 novembre 2026 au lundi 9 novembre 2026**

### STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.) VILLENEUVE

**samedi 7 novembre 2026**

PLATEAU U8-U9 AJAV A 10H

PLATEAU U10 3 EQUIPES AJAV A 12H30

PLATEAU U11 3 EQUIPES AJAV A 12H30

MATCH U13 D3 AJAV / EYBENS A 14H30

MATCH SENIORS R3 AJAV / SEYSSINET A 19H

### STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot) BACHELARD

**samedi 7 novembre 2026**

PLATEAU U11 3 EQUIPES ASIEG A 10H

MATCH U15 A 8 TURCS / MANIVAL A 15H

**dimanche 8 novembre 2026**

MATCH SENIORS D3 TURCS / CLAIX A 12H30

MATCH SENIORS D2 TURCS / SASSENAGE A 14H30

**lundi 9 novembre 2026**

MATCH SENIORS ENT A 8 ST GEORGES COMMIERS / TURCS A 20H

### STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique) VAUCANSON

**samedi 7 novembre 2026**

MATCH U13 D1 MISTRAL / VALLEE DU GUIERS A 14H

MATCH U17 D3 MISTRAL / ABBAYE A 16H

**dimanche 8 novembre 2026**

MATCH SENIORS F A 8 MISTRAL / UO PORTUGAL A 10H

**lundi 9 novembre 2026**

MATCH SENIORS ENT A 8 MISTRAL / POISAT A 20H

## STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) STIJOVIC

**samedi 7 novembre 2026**

PLATEAU U10 3 EQUIPES ABBAYE A 10H

**dimanche 8 novembre 2026**

MATCH SENIORS D5 ABBAYE / MAHORAIS A 14H30

## STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON) STIJOVIC

**samedi 7 novembre 2026**

MATCH U14 R1 GF38 / ST PRIEST A 14H

**dimanche 8 novembre 2026**

MATCH SENIORS R2 FC2A / VILLEFONTAINE A 14H30

## STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) ESPAGNAC

**samedi 7 novembre 2026**

MATCH U15 D4 GF38 / GONCELIN A 15H

## STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE) ESPAGNAC

**samedi 7 novembre 2026**

MATCH U13 D3 GF38 / SEYSSINS A 10H

MATCH U13 D1 GF38 / 2 ROCHERS A 10H

PLATEAU U10 3 EQUIPES FC2A A 12H

PLATEAU U11 3 EQUIPES FC2A A 12H

MATCH U17 D3 FC2A / GIERES A 16H

MATCH U19 D2 FC2A / ST PAUL VARCES A 18H

**dimanche 8 novembre 2026**

MATCH SENIORS D3 FC2A / EYBENS A 14H30

## STADE ROGER GARCIN - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.) ROGER GARCIN

**samedi 7 novembre 2026**

PLATEAU U11 3 EQUIPES GF38 A 10H

MATCH U15 R1 GF38 / ST PRIEST A 14H

MATCH U17 NAT GF38 / OL A 17H30

**dimanche 8 novembre 2026**

MATCH SENIORS F L2 GF38 / EVIAN TG A 15H

## STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE VO

**samedi 7 novembre 2026**

PLATEAU U10 3 EQUIPES USVO A 10H

PLATEAU U11 3 EQUIPES USVO A 10H

MATCH U19 D1 USVO / DOMARIN A 12H30

MATCH U17 D1 USVO / SEYSSINS A 16H

**dimanche 8 novembre 2026**

MATCH U16 R2 USVO / ETOILE BELLE MERCURY A 13H

# PLANNING WEEK-END
## Du vendredi 13 novembre 2026 au lundi 16 novembre 2026

### STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.) VILLENEUVE

**samedi 14 novembre 2026**

PLATEAU U6 / U7 AJAV 3 EQUIPES A 10H

PLATEAU U11 AJAV 3 EQUIPES A 12H

PLATEAU U11 AJAV 3 EQUIPES A 12H

MATCH U13 D1 AJAV / ECHIROLLES A 14H

MATCH U15 D2 AJAV / ISLE D'ABEAU A 16H

MATCH U17 D2 AJAV / ST MARTIN D'HERES A 18H

**dimanche 15 novembre 2026**

MATCH SENIORS D2 AJAV / CORBELIN A 14H30

### STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.) ALLENDE

**vendredi 13 novembre 2026**

MATCH VETERANS A 8 FC2A / GONCELIN A 20H

### STIJOVIC STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot) BACHELARD

**vendredi 13 novembre 2026**

MATCH VETERANS A 8 ASIEG / VOUREY A 20H

**samedi 14 novembre 2026**

MATCH U15 A 8 MISTRAL / 4 MONTAGNES A 10H

MATCH U13 D2 ASIEG / SASSENAGE A 10H30

MATCH U15 D4 ASIEG / GIERES A 14H

MATCH U15 A 8 TURCS / ST HILAIRE TOUVET A 16H

**dimanche 15 novembre 2026**

MATCH SENIORS D4 ASIEG / RIVES A 12H

MATCH SENIORS D2 ASIEG / CVL A 14H30

### STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique) VAUCANSON

**samedi 14 novembre 2026**

PLATEAU U6-U9 MISTRAL A 10H

PLATEAU U10 3 EQUIPES MISTRAL A 12H

PLATEAU U10 3 EQUIPES MISTRAL A 12H

MATCH U15 D3 MISTRAL / 2 ROCHERS A 14H30

MATCH U15 D2 MISTRAL / CREYS MORESTEL A 17H

MATCH SENIORS D3 MISTRAL / RACHAIS A 20H

**dimanche 15 novembre 2026**

MATCH SENIORS D4 MISTRAL / ST MARTIN D'HERES A 14H30

## STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) STIJOVIC

**samedi 14 novembre 2026**

PLATEAU U10 3 EQUIPES ABBAYE A 10H

MATCH U13 D3 ABBAYE / GF38 A 14H

MATCH U13 D2 ABBAYE / ST MARTIN D'HERES A 14H

MATCH U15 A 8 ABBAYE / SUD ISERE A 16H

## STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON) STIJOVIC

**samedi 14 novembre 2026**

PLATEAU U8-U9 3 EQUIPES ABBAYE A 10H

## STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) ESPAGNAC

**samedi 14 novembre 2026**

PLATEAU U8-U9 3 EQUIPES FC2A A 10H

**dimanche 15 novembre 2026**

MATCH SENIORS D5 MAHORAIS / UO PORTUGAL A 14H30

## STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE) ESPAGNAC

**samedi 14 novembre 2026**

PLATEAU U11 3 EQUIPES GF38 A 10H

MATCH U13 D3 FC2A / AJAV A 12H

MATCH U17 D3 FC2A / PT DE CLAIX A 16H

**dimanche 15 novembre 2026**

MATCH SENIORS D2 TURCS / MANIVAL A 14H30

## STADE ROGER GARCIN - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.) ROGER GARCIN

**samedi 14 novembre 2026**

MATCH U13 REG GF38 / CHAMBERY A 10H

MATCH U16 R1 GF38 / BOURG EN BRESSE A 14H

**dimanche 15 novembre 2026**

MATCH U18 R1 GF38 / BOURGOIN A 11H

MATCH SENIORS F R1 GF38 / ST PRIEST A 15H

## STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE ARGOUGES

**samedi 14 novembre 2026**

MATCH U13 D3 BAJA / ST PAUL DE VARCES A 10H30

PLATEAU U11 3 EQUIPES BAJA A 12H

MATCH U15 D4 GF38 / EYBENS A 15H

**dimanche 15 novembre 2026**

MATCH SENIORS D5 ASGD / JARRIE A 14H30

## STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE VO

**samedi 14 novembre 2026**

PLATEAU U6-U7 USVO

MATCH U13 D4 USVO / GONCELIN A 12H

MATCH U13 D4 USVO / VALLEE GRESSE A 12H

MATCH U13 D1 USVO / THODURE A 15H

MATCH U15 D1 USVO / MOS3R A 17H

**dimanche 15 novembre 2026**

MATCH SENIORS R3 USVO / EYBENS A 15H

# COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du mardi 3 novembre 2026

## Procès-Verbal N° 777

**Président** : Michel Vachetta.

**Présents** : Michel Vachetta, Didier Mercier, Florent Nardin.

***Courriers Arbitres :***

**Mr GUINAND Mathis :** La commission a reçu votre certificat médical.

Le Président
Michel Vachetta

le Secrétaire
Didier Mercier

# COMMISSION TECHNIQUE

**MARDI 3 novembre 2026**

**Procès-Verbal N°777**

## PPF U13 GARCONS

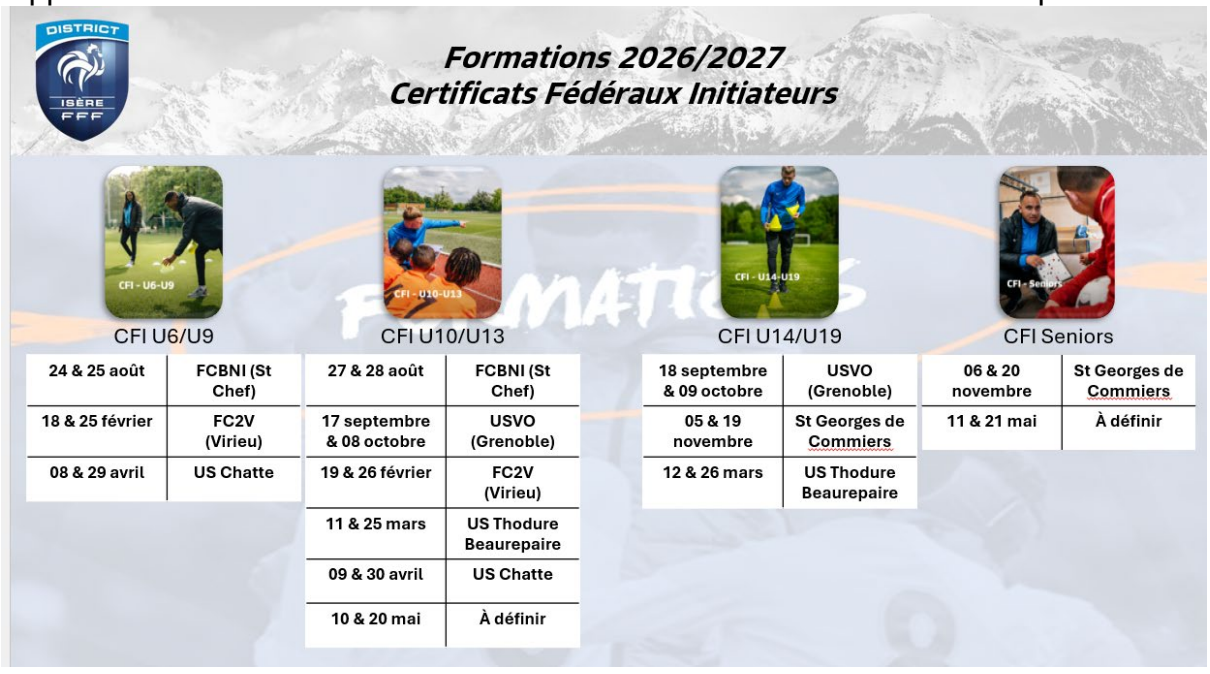
Dans le cadre du PPF U13 Garçons, la commission Technique du District de l'Isère organise une journée "Open".
Cette action concerne tous les joueurs nés en 2014 et qui n'ont pas participé au 1er tour de détection du 21 octobre.
Elle se déroulera le mercredi 11 novembre de 09H00 à 12H00 à Sassenage, Complexe du Vieux Melchior, 1 rue Pierre de Coubertin.
Une convocation sera envoyée lorsque les inscriptions seront clôturées.

Inscription ouverte jusqu'au vendredi 7 novembre via le lien suivant :
https://forms.gle/6GWjdpAUTHXG69TX9

Renseignements :
David CAZANOVE – dcazanove@isere.fff.fr
Mehdi BENLAHRACHE – mbenlahrache@isere.fff.fr

## FORMATIONS 2026-2027

Pour rappel vous êtes autorisés à inscrire 4 licenciés maximum du même club par session.




| CFI U6/U9 | |
|---|---|
| 24 & 25 août | FCBNI (St Chef) |
| 18 & 25 février | FC2V (Virieu) |
| 08 & 29 avril | US Chatte |

| CFI U10/U13 | |
|---|---|
| 27 & 28 août | FCBNI (St Chef) |
| 17 septembre & 08 octobre | USVO (Grenoble) |
| 19 & 26 février | FC2V (Virieu) |
| 11 & 25 mars | US Thodure Beaurepaire |
| 09 & 30 avril | US Chatte |
| 10 & 20 mai | À définir |

| CFI U14/U19 | |
|---|---|
| 18 septembre & 09 octobre | USVO (Grenoble) |
| 05 & 19 novembre | St Georges de Commiers |
| 12 & 26 mars | US Thodure Beaurepaire |

| CFI Seniors | |
|---|---|
| 06 & 20 novembre | St Georges de Commiers |
| 11 & 21 mai | À définir |




**Les Formations jusqu'à mars**

**sont ouvertes en ligne, vous pouvez vous inscrire.**

# CFI SENIORS 6 ET 20 NOVEMBRE 2026
# A ST GEORGES DE COMMIERS

**Liste des inscrits au 02/11**

| | |
|---|---|
| ABDEL SATER Mohamad | GUC FOOTBALL FEMININ |
| BEN HAMOU Farouk | SAINT MARTIN D'HERES F. C. |
| BRUNET MANQUAT PERRA Dylan | C.A. GONCELIN |
| CAPELLI Alexandre | C.S. MIRIBEL LES ECHELLES |
| CENGIZ Emrah | UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE |
| COUX Vincent | J.S. ST GEORGEOISE |
| DA SILVA Johan | J.S. ST GEORGEOISE |
| ERRICO Guillaume | J.S. ST GEORGEOISE |
| GARON GUINAUD Mathias | A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE |
| GUILLET AYMES Benjamin | U.S. JARRIE CHAMP |
| LANGERON Jean Marie | CLAIX F |
| MARIE LUCE Jean Francois | AIGLON LE LAMENTIN |
| MANZAMBI Maivanga | GRENOBLE DAUPHINE |
| NIGGLI Emmanuel | A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE |
| RAHINE Youssef | VALLEE DE LA GRESSE |
| SAADI Brahim | F.C. D'ECHIROLLES |
| SAINT FORT Robert | FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE |
| STOLFA Anthony | CLAIX F |
| TATAR Sacha | U.S. JARRIE CHAMP |

# CFI U14-U19 5 ET 19 NOVEMBRE 2026
# A ST GEORGES DE COMMIERS

**Liste des inscrits au 26/10**

| | |
|---|---|
| ARI Orbay | RHONE CRUSSOL FOOT 07 |
| BAHOUCHE Yassine | O.C. D'EYBENS |
| BENFAIZA Zied | SEYSSINET |
| BITTANTE Sylvain | A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE |
| BONNIOT Evan | J.S. ST GEORGEOISE |
| BONNIOT Mylann | J.S. ST GEORGEOISE |
| BOUSSADIA Lamine | E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER |
| BOUZIDI Oualid | F.C. SEYSSINS |
| CABOUX Mathis | U. S. BEAUVOIR ROYAS |
| CABOUX Maxence | U. S. BEAUVOIR ROYAS |
| CHENEVIERE Solen | O.C. D'EYBENS |
| CUGNE Aurelien | F.C. CANTON DE VINAY |
| DIOMI KIVATA Gus | ISLE D'ABEAU F.C. |
| FALLIEX Hugo | GIERES |
| FRANCILLON Cedric | A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE |
| GAILLARD Lucas | FC OISANS |
| GOYET Ylann | C.S. NIVOLAS VERMELLE |
| GUADALOPPA Eloi | ENT.S. DU RACHAIS |
| LE ROUX Gregory | F.C. VALLEE DE LA GRESSE |
| PERRIER Brandon | F.C. SEYSSINS |
| SCHMITZ Maxime | C.S. NIVOLAS VERMELLE |
| STACCHETTI Sebastien | U.S. SASSENAGEOISE F. |
| TEIXEIRA Jose | U.S. GIEROISE |
| TRIGUEIRO PEREIRA Mathias | U.S. GIEROISE |
| ZAWOL Ludovic | F.C. CROLLES BERNIN |

# CFI GARDIEN DE BUT MODULE INITIATION
# LES 23 ET 24 NOVEMBRE 2026

**Liste des inscrits au 20/10/26**

| | |
|---|---|
| AGERON Gabriel | U.S. MOURSOISE |
| BARRALON Cedric | A.S. ST MARCELLOISE |
| BIARD Noah | U.S. CORBELIN |
| CELEP Julien | J.S. ST GEORGEOISE |
| DA SILVA Johan | J.S. ST GEORGEOISE |
| GAULTIER Jerome | CERC.S. DE MALATAVERNE |
| MAPAKOU Tendart | ESPOIR VALENTINOIS |
| METERREAU Fabien | F.C. CHIRENS |
| PEYRARD Antoine | LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN |
| PILLET AUBRY Pierre | J.S. ST GEORGEOISE |
| TATAR Sacha | U.S. JARRIE CHAMP |
| TOMA Walter | C.OM. CHATEAUNEVOIS (sous réserve) |
| ZAWOL Ludovic | F.C. CROLLES BERNIN |
| ZIDOURI Yanis | U.S. RO-CLAIX |

## INFO LIGUE : inscriptions aux Diplômes Fédéraux

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires d'équivalence sont désormais disponibles sur maformation.fff.fr.

Dates :
Journées complémentaires 26/27

| | | |
|---|---|---|
| **JC Coach Jeunes et Séniors** | 19 novembre 2026 | Cournon |
| **JC Coach Jeunes et Séniors** | 23 novembre 2026 | Sassenage (District 38) |
| **JC Coach Jeunes et Séniors** | 15 décembre 2026 | Viriat (District 01) |
| **JC Coach Jeunes et Séniors** | 6 janvier 2027 | Annecy |
| **JC Coach Jeunes et Séniors** | 4 février 2027 | Lyon (Tola Vologe) |
| **JC Coach Jeunes et Séniors** | 11 mars 2027 | Cournon |
| **JC Coach Jeunes et Séniors** | 7 avril 2027 | Lyon (Tola Vologe) |
| **JC Coach Jeunes et Séniors** | 17 juin 2027 | Saint Priest en Jarez |
| **JC Coach Jeunes et Séniors** | 23 juin 2027 | Lyon (Tola Vologe) |

Ces formations complémentaires ont pour objectif de monter en compétences les titulaires des CFF1, CFF2 et CFF3 souhaitant accéder aux différents DF par équivalence
La ligue informe de l'ouverture des **inscriptions aux Diplômes Fédéraux** pour la saison 2025/2026.
Vous trouverez l'ensemble des informations utiles (présentation des diplômes, modalités d'inscription, calendrier...) sur le site de la LAuRAFoot :

---

**Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :**

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

**Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :**

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

**Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.**
**Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.**

---

**EQUIVALENCES ET PASSERELLES**
**NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS**
Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

| **Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027** | |
|---|---|
| **FORMATION ACQUISE** | **EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE** |

| | |
|---|---|
| MODULE U7 | CFI U6_U9 |
| MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE | ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE |
| CFF4 | CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ |
| MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE<br>+ CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE | DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL |
| CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE | DF COACH JEUNES |
| CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE | DF COACH SENIORS |
| CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4 | POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF<br>EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2 |

| **Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel** | |
|---|---|
| **FORMATION ACQUISE** | **EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE** |
| CFF (1 OU 2 OU 3 ) | EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL |
| CFI | EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL |
| DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL | EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL<br>BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL |
| DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES | EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL<br>BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL |
| DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS | EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL<br>BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL |
| CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE | EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL<br>BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL |

**Pour toute demande d'équivalence, veuillez-vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :**

| **IR2F** | **Responsable(s)** | **Téléphone** | **Mail** |
|---|---|---|---|
| **Auvergne-Rhône Alpes** | Elise PONCET | 04 72 15 30 76 | formations@laurafoot.fff.fr |